

**Rectorat - Commission Sociale d'Etablissement -
Désignation du représentant de la Ville**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle n° 91.214 du 17 juillet 1991, il convient de désigner un représentant de la Ville pour siéger à la Commission Sociale d'Etablissement, qui est chargée de l'examen des demandes de prêts sociaux pour les étudiants.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Marcel FERREOL.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.